13291/24

ASSEMBLÉE NATIONALE | **SÉNAT**

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 09 octobre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 09 octobre 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre le règlement (UE) 2023/888 concernant des mesures restrictives en raison des actions déstabilisant la République de Moldavie

E19139

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes